

**AVIS DE DEMANDE DES PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIERE OUVERT N°
PRODER/09/S/2022-2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE
CHARGE DE LA STRUCTURATION, DE LA FORMATION ET DE L'ENCADREMENT -
ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DES USAGERS DES MARAIS**

Date de publication

03./11./2023

Date limite de dépôt des offres : 19./12./2023

1. Objet

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), PRET N° 2000004133 et DON N° 2000004134, destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre à de suivi-conseil auprès des organisations des producteurs agricoles.

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement soit utilisée pour les paiements d'un prestataire de service chargé de la structuration, de la formation et de l'encadrement -accompagnement des associations des usagers des marais.

2. Financement du marché

La présente étude est financée par le PRODER sur PRET N° 2000004133 et DON N° 2000004134 du FIDA.

3. Description et allotissement du marché.

La passation du marché sera conduite par avis de demande des propositions technique et financière ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.

Les services prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot et concernent le recrutement d'un prestataire de service chargé de la structuration, de la formation et de l'encadrement -accompagnement des associations des usagers des marais.

L'objectif principal de cette mission est d'appuyer le PRODER dans l'encadrement des producteurs agricoles bénéficiaires des appuis du programme exploitant les marais ciblés et les collines ou bassins versants attenants à ces marais pour améliorer durablement la production et la productivité agricole par des innovations introduites à travers les Champs Ecoles Fermiers (CEP) / Centres de rayonnement collinaires (CRC) articulés sur l'encadrement des Association d'Usagers des Marais (AUM) qui permettent l'augmentation des revenus et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4. Délai d'exécution de la mission

Pour exécuter les tâches demandées, le prestataire de services dispose de six mois, comptés dès réception du contrat signé par toutes les parties.

5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les associations sans but lucratifs (ASBL) / Organisation Non gouvernementales (ONG) de droit burundais ou dans le cadre d'un groupement des ONG/ASBL et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Le soumissionnaire devra avoir une adresse fixe et une E-mail connus et vérifiables qui doivent être impérativement précisés dans son offre.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.

6. Consultation et acquisition du Dossier de demande de propositions

Le dossier de demande de propositions peut être consulté à la Coordination du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) » sise Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{ème} étage, Tél : +257 22 21 11 79.

Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant preuve de paiement d'un montant non remboursable de cent mille francs burundais (100.000 BIF) dont la moitié cinquante mille (50.000 BIF) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié (50.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /RECETTES INTERNES.

7. Demande d'éclaircissements

Toute question concernant la présente demande de propositions doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org du Coordonnateur avec Copie à egidiusnivo@yahoo.com du Responsable de passation des marchés, en mentionnant la référence de la publication, au moins 10 jours avant la date limite de dépôt des propositions figurant au point 10 ci-dessous.

L'Acheteur répondra par courrier ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier de demande de propositions, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des propositions.

8. Présentation de la proposition

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Les dispositions et le format des formulaires de soumission types inclus dans le présent Dossier de demande de propositions doivent être strictement respectés.

Elles seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Elles seront présentées dans deux enveloppes séparées : la proposition technique d'une part et la proposition financière d'autre part. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

9. Validité des propositions

Les propositions seront valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des propositions.

10. Date et heure limite de dépôt des propositions

Toutes les propositions devront être déposées à l'adresse indiquée au point 6 ci-dessus au plus tard le 13.../12/2023 à 10 heures locales.

Toute proposition reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des propositions

Les propositions seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteront être présents à l'ouverture des propositions dans la salle de réunions du PRODER, le 13.../12/ 2023 à 10 heures 30 minutes.

12. Critères de conformité des propositions

Les propositions seront constituées des documents administratifs & techniques d'une part, et d'une proposition financière d'autre part, et **séparément**.

Documents administratifs & techniques

a) Documents administratifs

1. Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
2. La preuve d'achat du dossier de demande de propositions technique et financière portant le numéro du marché ;
3. L'accord d'association notarié en cas de groupement ;
4. L'engagement authentifié du groupement à rester solidaire pendant toute la durée du contrat ;
5. Le certificat d'immatriculation fiscale (il est aussi exigé à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
6. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en cours de validité (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
7. L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en **original** en cours de validité (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
8. Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des marchés publics ;
9. Une copie des statuts du Bureau notariés ;
10. Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce et ne datant pas de plus de 3 mois ;
11. L'adresse physique et électronique complète du soumissionnaire.

b) Documents techniques

12. La lettre de soumission de la proposition technique conformément au modèle technique n°1) ;
13. Les curricula vitae (CV) pour le personnel clé proposé (Formulaire technique n°2) signés par leurs propriétaires et les copies des diplômes certifiées conformes aux originaux délivrés par le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions ou notarié ;
14. L'organisation et expérience du bureau (Formulaire technique n°3) ;
15. Les observations et/ou suggestions du bureau sur les Termes de référence (Formulaire technique n°4) ;

16. Le descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission (Formulaire technique n°5) ;
17. La composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres (Formulaire technique n°6) ;
18. Le calendrier des tâches du personnel (Formulaire technique n°7) ;
19. Le calendrier des activités et programme de travail (Formulaire technique n°8) ;
20. Un document de non conflit d'intérêt en annexe.

N.B. : La proposition technique ne devra comporter aucun élément en rapport avec la proposition financière

c) Proposition financière

La proposition financière sera placée sous enveloppe fermée et sera constituée de :

21. la lettre de soumission de la proposition financière (Formulaire financier n°1) ;
22. Estimation du Coût des Services et Bordereau des Prix (Formulaire financier n°2) ;
23. Un chiffre d'affaires moyen de cent millions franc burundais(100.000.000Bif), par des états financiers validé par l'OBR.

Les candidats sont informés que l'absence de l'un des documents ci-dessus ou la non-séparation des propositions technique et financière entraînera le rejet de la soumission.

En cas de doute, sur le plan administratif ou sur le statut du soumissionnaire, des demandes d'éclaircissements pourront être adressées aux soumissionnaires sur base de l'article 183 du code des Marchés Publics.

13. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante : **PRODER**, sis Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi ; 1^{ème} étage, Tél : 22 21 11 79, les site www.programmefidaburundi@.org et www.ramp.bi.

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA.

